

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DFFI	Date	8 décembre 2023
Numéro	24.101	Heure	8h15

Auteur-e(-s) : Commission Santé	Lié à (facultatif) :
Titre : Concept cantonal d'accompagnement des personnes ayant un trouble du spectre de l'autisme avec ou sans déficience intellectuelle	
Contenu : Le Grand Conseil demande au Conseil d'État d'étudier l'opportunité de la mise en place d'un concept cantonal permettant d'accompagner les personnes ayant un trouble du spectre de l'autisme (TSA) avec ou sans déficience intellectuelle à travers tous les âges de la vie et dans toutes les situations du quotidien.	
Développement (obligatoire) : La coordination des prestations d'accompagnement des personnes ayant un TSA (avec ou sans déficience intellectuelle) dans le canton mérite une attention particulière, afin d'éviter les doublons et les manques de prestations nécessaires à l'inclusion et/ou au bien-être des personnes ayant un TSA tout au long de leur vie, notamment dans les domaines de l'éducation précoce, de la scolarité, de la formation, des loisirs et des soins. Actuellement, divers services et offices cantonaux, ainsi que diverses entités privées ou publiques, sont acteurs et actrices dans le domaine, sans une vision globale des prestations indispensables.	
Demande d'urgence : NON	

Auteur-e ou premier-ère signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) : Blaise Courvoisier, président de la commission Santé		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :

Position du Conseil d'État

Le Conseil d'État a présenté en 2018 une [stratégie cantonale en matière de pédagogie spécialisée](#) qui se déploie aujourd'hui. Récemment, il s'est prononcé favorablement pour une modification de la Loi fédérale sur l'assurance-invalidité visant à renforcer l'intervention précoce intensive en cas d'autisme infantile. Suite à l'entrée en vigueur de la loi sur l'inclusion et l'accompagnement des personnes vivant avec un handicap (LIInA), il a adopté le 16 août 2023 un [plan d'action](#) en matière d'inclusion. Il présentera prochainement un rapport sur la planification de l'offre des prestations pour les personnes vivant avec un handicap. Il estime enfin qu'il n'est pas opportun de traiter les réponses à chaque type de handicap séparément par le biais d'un concept cantonal spécifique.